

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse
Herausgeber:	La Croix-Rouge suisse
Band:	92 (1983)
Heft:	6
Artikel:	Requérants d'asile à Fribourg : le rôle d'une section dans l'aide aux réfugiés
Autor:	Veste
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-683344

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

centres d'accueil adéquats.

Vous le savez, le Conseil fédéral vient de soumettre en procédure de consultation un avant-projet de révision de la loi sur l'asile. Il ne s'agit pas de toucher au principe même de l'asile mais d'en revoir la procédure, de façon que les demandes puissent être examinées plus rapidement. C'est important, en particulier pour les demandes infondées qui doivent pouvoir continuer à bénéficier du droit d'asile.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les délégués, permettez-moi d'en appeler à l'esprit de solidarité du peuple suisse. Car les problèmes que soulève l'asile ne sont pas seulement l'affaire du gouvernement. Pour les résoudre, il faut la volonté du peuple. L'aide apportée aux réfugiés de Hongrie et de Tchécoslovaquie fut une manifestation exemplaire d'unanimité et de spontanéité. L'aide aux réfugiés ne doit donc pas être comprise comme un but en soi, mais comme une manifestation de la solidarité du peuple suisse tout entier envers les réfugiés. Quel meilleur exemple de solidarité que la Croix-Rouge suisse, enracinée dans le peuple et qui, dans les moments de crise, est présente sur tous les fronts, offrant aide et assistance à tous.

Grâce à vos efforts concrets de tous les jours, vous contribuez à maintenir vivants les principes humanitaires qui ont toujours inspiré notre pays. Ainsi, la politique d'asile de la Suisse doit être choisie et assumée par les Suisses eux-mêmes. L'Etat quant à lui doit tout mettre en œuvre pour respecter la volonté du peuple et non pas pour s'y substituer.

Dans notre monde où existent tant d'inégalités, où tant de nos semblables sont persécutés, emprisonnés, torturés, presque sous nos yeux, dans un monde où notre liberté, notre indépendance et notre prospérité restent une exception, nous devons poursuivre notre effort en faveur des plus défavorisés.

Mesdames et Messieurs les délégués, la Suisse, fidèle à sa tradition, continuera à prendre ses responsabilités et à accueillir des réfugiés avec générosité. Nous comptons sur vous pour l'aider à remplir cette noble mission et, ainsi, contribuer à perpétuer l'image d'une Suisse ouverte, disponible et solidaire et nous vous en remercions.

Requérants d'asile à Fribourg:

le rôle d'une section dans l'aide aux réfugiés

La vague des candidats à l'asile dans notre pays a fortement augmenté au cours de ces dernières années: 1882 en 1979, 3020 en 1980, 4226 en 1981 et 7135 en 1982. Pour 1983, on en attend 10 000 ou 11 000... L'accueil de ces requérants d'asile pose de grands problèmes à certains cantons qui réclament une accélération des procédures, une meilleure répartition des réfugiés ainsi qu'une plus grande sévérité à l'égard des candidats à l'asile qui commettent des délits.

A Berne, en effet, les services de l'Office fédéral de la police sont surchargés. A la fin de 1982, 6200 personnes attendaient une décision en première instance et 2000 de plus une décision des instances de recours. Si bien qu'il arrive maintenant qu'un candidat à l'asile doive attendre deux à trois ans une décision le concernant. Toutefois, un projet de modification de la loi sur l'asile est en cours; ce projet prévoit de modifier la procédure d'octroi d'asile. La notion de réfugié (art. 3 de la loi sur l'asile) ne sera pas mise en cause par la révision. De leur côté, les œuvres d'entraide préparent, dans le cadre de l'OSAR, une prise de position commune sur le problème des requérants d'asile. Elles veulent attirer l'attention sur les conséquences humaines et sociales qui résultent du nombre croissant de requérants d'asile et de la longueur de la procédure.

En Suisse romande, la section Croix-Rouge de Lausanne (en collaboration avec le canton de Vaud), la section de Fribourg (en collaboration avec le canton de Fribourg), de même que la section de Genève (en collaboration avec d'autres œuvres d'entraide et avec le canton de Genève) exploitent à l'heure actuelle des centres pour requérants d'asile. Tâche ardue: les problèmes se multiplient, et ceux qui touchent au logement et au travail deviennent cruciaux. Ainsi, à Fribourg, les responsables de la section avouent avoir été dépassés.

Fribourg: comment trouver des logements, des emplois?

A la section Croix-Rouge de Fribourg, où nous nous sommes rendus pour interroger Mme Veste, administratrice de la section, sur les problèmes que pose l'accueil de requérants d'asile, il est devenu impossible de trouver des logements: entre 130 et 150 requérants d'asile ont dû être logés dans des hôtels ou dans des abris de la protection civile, au Schoenberg. La situation n'est guère plus brillante en ce qui concerne l'emploi: il est difficile de leur faire obtenir un contrat, car ils ne sont là qu'en attente, ils n'ont souvent pas les qualifications requises et une peau noire constitue souvent un handicap. Alors, les requérants se promènent dans les rues, ce qui ne fait qu'exciter la xénophobie de la population, ainsi qu'en témoigne cet Africain: «Si je cherche du travail, on me reproche de voler un emploi à un Suisse, si je me promène dans la rue, on me reproche d'être paresseux et de profiter de l'argent de la population suisse...»

Mme Veste: «une tâche fondamentalement Croix-Rouge»

Réd.: L'accueil de requérants d'asile fait actuellement partie des tâches de la section fribourgeoise de la Croix-Rouge suisse; quand avez-vous commencé cette activité et comment vous a-t-elle été suggérée?

Mme Veste: Nous avons reçu un appel du Département des affaires sociales en février 1982, nous demandant de les aider, car ils étaient surchargés par l'arrivée massive de réfugiés dans le canton. Au début, il ne s'agissait que de les soulager en prenant en charge 10 dossiers. Or nous sommes arrivés à 552 dossiers à la fin de l'année 1982 et aujourd'hui, en juin 1983, nous avons une moyenne de 1000 dossiers à gérer! Actuellement, cette activité est devenue la tâche prioritaire de la section



fribourgeoise avec le service des soins extra-hospitaliers.

Réd.: *Comment justifiez-vous un tel développement?*

Mme V.: La section a accepté d'aider le gouvernement, d'abord parce que nous sommes habitués à être au service du canton, puisque nous avons déjà un mandat pour les soins à domicile; ensuite, parce que nous avons jugé que l'accueil des requérants d'asile était vraiment une tâche Croix-Rouge par excellence. Nous avons alors demandé que soit créé au Département des affaires sociales un groupe réunissant toutes les personnes touchées de près ou de loin par l'accueil des requérants d'asile: la Police des étrangers, la Police du sûreté, l'Office du travail, la Protection civile, le Département de l'intérieur, le Département de la santé publique et des affaires sociales ainsi que la Croix-Rouge fribourgeoise y sont représentés. Ce groupe siège chaque semaine et aborde tous les problèmes en suspens. C'est également de ce groupe de contact que nous recevons les directives à appliquer pour la politique cantonale. Le gouvernement fribour-



geois nous a mandatés et nous ne faisons qu'appliquer la politique décidée par le canton. Ce n'est pas la Croix-Rouge qui décide des normes à appliquer et des dispositions à prendre. Par contre, nous avons pu jouer vraiment un rôle Croix-Rouge, c'est-à-dire essayer de donner une orientation plus humaine à des problèmes qui n'étaient considérés que comme des problèmes techniques.

Réd.: *D'où viennent ces requérants d'asile?*

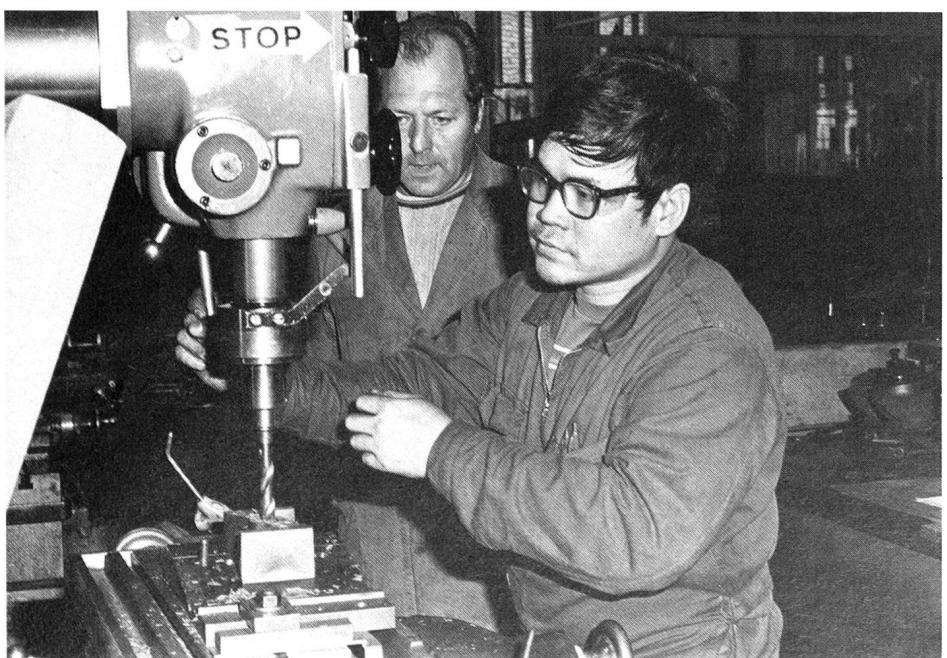
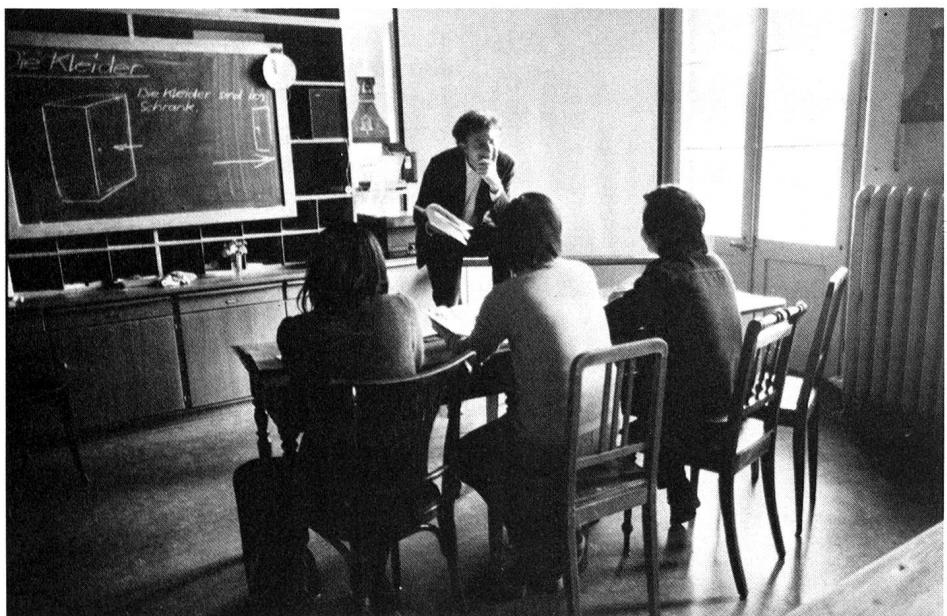
Mme V.: Essentiellement de Turquie, du Chili et du Zaïre. Les autres pays représentent à peine un quart du nombre total.

Réd.: *Quelles sont vos tâches principales?*

Mme V.: Tout ce qui concerne l'accueil. Lorsque ces gens arrivent à Fribourg, ils se présentent à la police, qui leur remet une attestation et les envoie à la Croix-Rouge fribourgeoise. A nous de faire tout le reste, c'est-à-dire s'occuper du logement, ce qui englobe absolument tout – de la première chaise à la dernière casserole –, l'habillement, la subsistance, les assurances, le travail, l'intégration, les cours de langue, notamment pour les Turcs et les Chiliens, etc. Parmi toutes ces tâches, celle qui nous paraît la plus importante, et la plus difficile à régler, est celle du logement. Le canton de Fribourg est le canton le plus honnête, celui qui respecte les souhaits de nos parlementaires ayant trait à la loi sur

l'asile de 1979, alors que ce n'est pas le cas pour tous les cantons de Suisse; or, si le canton de Fribourg est très honnête, c'est peut-être aussi celui qui dispose du minimum de moyens pour loger tous ces requérants d'asile. Cela pose un problème qui sera bientôt insurmontable.

En accord avec la Confédération, nous avons essayé de trouver des solutions, nous avons fait paraître des annonces, mais nous sommes pratiquement sans rien, ce qui nous oblige à loger ces gens en partie dans des hôtels; or c'est une mauvaise solution, à tout point de vue. Elle est mauvaise d'abord pour les requérants qui ont déjà fabulé et idéalisé l'accueil en Suisse et imaginé que nous étions le paradis terrestre et lorsqu'ils vont à l'hôtel, ils s'imaginent que nous avons les moyens de les recevoir de cette manière-là; or, lorsqu'ils deviendront peut-être réfugiés et que nous devrons restreindre leur niveau de vie, ce sera extrêmement difficile pour eux. Donc, c'est faux. C'est faux également vis-à-vis de la population fribourgeoise, qui pense que c'est toujours la Croix-Rouge qui dépense de l'argent pour les requérants et nous a fait savoir qu'elle ne donnerait plus un centime – nous avons d'ailleurs perdu les trois quarts de nos cotisants – puisque que c'était pour le dépenser ainsi et que «ce que l'on ne fait pas pour des Fribourgeois, on le fait pour des étrangers...» C'est dommage, car cela excite la xénophobie et le racisme des habitants de ce canton. Donc, ce que nous souhaitons, ce sont des foyers d'accueil où les gens se sentent chez eux, entre eux. Actuellement, nous disposons de trois foyers: Les Fougeres, Le Bosquet et Les Remparts: ce ne sont pas tout à fait des centres à l'image des centres genevois ou vaudois, car malheureusement nous n'avons dans aucun de nos centres une cuisine installée et une vie de maison routinière, car les gens ne sont là que pour six mois. Tous ce que nous avons trouvé comme logements, ce sont des maisons avec des chambres ou de grands dortoirs, sans cuisine, sans buanderie; il nous manque donc des choses essentielles. Nous avons dû trouver d'autres solutions, et pour éviter que ces gens mangent à l'hôtel, nous avons organisé un système de repas. Ceux-ci sont préparés dans un foyer et transportés dans des autocui-





seurs au foyer des Fougères qui dispose d'une vaste salle à manger, propre à accueillir tous ceux qui vivent à l'hôtel. Pour le repas du soir, ils reçoivent de l'argent et peuvent se débrouiller comme ils l'entendent: soit pique-niquer à la salle à manger ou se rendre dans un self-service à très bon marché. Au niveau des logements, nous avons deux foyers réservés uniquement aux hommes et un foyer pour les femmes et les mères célibataires. Là encore nous devrons trouver d'autres solutions prochainement.

Réd.: Pourquoi ne sont-ils pas mélangés?

Mme V.: A cause de leurs traditions; les Turcs, par exemple, sont très jaloux et ils séquestrent leur femme. Nous l'avons vécu à l'ouverture des Fougères où nous avions ensemble hommes, femmes, enfants, familles et nous avons dû y renoncer très vite et les séparer. Il y a déjà des difficultés du fait que nous avons là un tel brassage de populations et de nationalités; à cela s'ajoutent encore des difficultés du fait qu'il y a de grandes différences entre eux: certains sont

illettrés, d'autres sont universitaires. On y trouve aussi toutes les tendances politiques et religieuses.

Je donne certainement l'impression que c'est très difficile – et c'est difficile –, mais je suis chaque jour étonnée de voir que tout se passe aussi bien. Certes, nous avons des problèmes quotidiennement, mais si vous imaginez que nous avons presque 1000 requérants d'asile, et lorsqu'on sait les problèmes que causent à un assistant social 10 ou 15 assistés, je suis étonnée que nous n'ayons pas plus de problèmes graves, avec des gens qui ont le droit d'être agressifs, d'être quelquefois perturbés à la suite de ce qu'ils vivent et non seulement de ce qu'ils ont vécu, car l'accueil en Suisse n'est pas ce que l'on s'imagine. La population, en effet, pense que nous donnons tout aux requérants d'asile; or, ceux-ci vivent dans des conditions très dures. D'abord à cause de la cohabitation à laquelle ils sont soumis dans des dortoirs de 10, 12 ou 14 personnes; d'autres logent dans des abris de protection civile souterrains, ce qui est pénible dans une période qui n'est pas une période de guerre. En plus de cela, ils

vivent dans l'angoisse continue de ne pas savoir quel sera leur avenir. Lorsqu'on sait que la Confédération va peut-être mettre trois ans à étudier un dossier, et que ces gens vont rester durant ce laps de temps séparés de leur pays, de leur famille, de leur milieu, sans sécurité, sans savoir s'ils vont rester en Suisse ou s'ils devront rentrer un jour dans leur pays, admettez qu'il y a de quoi rendre psychologiquement mal à l'aise ou malades les plus solides; d'ailleurs, nous le constatons: nous avons dû ouvrir un dispensaire et les consultations doublent pratiquement chaque mois. Parmi les maux invoqués, il y a toutes sortes de troubles psychosomatiques graves, qui vont jusqu'à l'ulcère qu'il faut opérer; et l'angoisse n'est pas étrangère à ces troubles. Pour rester dans ce domaine du dispensaire, nous avons observé le phénomène suivant: ces gens, qui n'ont pas été habitués à des contrôles médicaux réguliers – car ils n'avaient pas de caisse-maladie comme chez nous – se précipitaient, se sachant assurés, chez le médecin pour toutes sortes de «petits bobos». Nous avons dû prendre des mesures, notamment passer

un accord avec le corps médical et la caisse-maladie, afin que l'on ne distribue plus exagérément des feuilles de maladie à ces requérants d'asile. Il ne s'agit pas pour autant de leur refuser le droit de se soigner, mais s'ils consomment beaucoup au niveau pharmaceutique et médical, nous allons avoir en fin d'année une augmentation des primes et ce sont les Fribourgeois qui devront payer cette augmentation à la caisse-maladie, alors qu'elle est engendrée par les requérants d'asile. Nous avons donc signé un contrat collectif avec la caisse qui concerne uniquement les requérants, si bien qu'en fin d'année, si le contrat est déficitaire, l'augmentation ne portera que sur le contrat.

Réd.: *Comment réglez-vous la question de l'emploi?*

Mme V.: Parmi les collaborateurs que nous avons dû engager pour cette prise en charge des requérants d'asile, nous avons un collaborateur chargé uniquement de la recherche des emplois et des relations avec les employeurs. Nous avons engagé cette personne pour assurer une meilleure coordination dans la recherche des emplois; cela permet d'éviter d'une part que chacun des assistants sociaux téléphone chaque matin pour répondre aux annonces qui figurent dans le journal et d'autre part que les requérants défilent eux aussi chaque matin à la porte des entreprises; les employeurs, excédés, finissent par leur

fermer la porte au nez. Donc, en confiant cette responsabilité à une seule personne, on évite ce «ras-lebol» des employeurs. Pour ce travail, on collecte les données, on établit un dossier de travail et, sur la base de ce dossier, le collaborateur prend contact avec les employeurs. Nous avons écrit à toutes les entreprises, à tout ce qui existe dans le canton offrant des possibilités d'emploi et nous avons proposé nos requérants d'asile. En général, les contacts sont bons et nous avons des résultats assez positifs puisque un quart de ceux-ci travaille très régulièrement, avec un contrat. Sur les trois quarts restants, il y en a encore un quart qui travaille, mais sans contrat. Et puis il y a tous les travailleurs occasionnels. Nous avons par exemple mis une annonce dans un journal agricole et nous avons eu une avalanche de réponses pour des emplois dans l'agriculture, ce qui va donner du travail pour bon nombre d'entre eux durant un ou deux mois. Et c'est très important au niveau psychologique: on ne peut pas pratiquer l'accueil et laisser ces gens inactifs. C'est dans ce sens-là aussi que nous organisons des cours de langue, car c'est une façon comme une autre de les occuper et de leur permettre une intégration prochaine même si, de par les directives de l'Office fédéral de police, nous n'avons pas à préparer l'intégration. Toutefois, le droit aux cours de langue est précisé. Nous organisons nous-mêmes nos propres cours: un premier cours de base de six semaines, à raison de trois heures par jour, éventuellement un deuxième cours de six semaines si les connaissances ne sont pas suffisantes. Pour quelques cas où les gens sont illétrés, nous prolongeons. Mais certains n'éprouvent aucun intérêt; il faut pourtant les excuser car ils ne sont pas motivés, ne sachant pas s'ils vont rester, s'ils vont trouver un emploi. Il nous faut toujours reprendre cette motivation, rediscuter avec eux, dialoguer, leur expliquer que c'est important, qu'ils trouveront un travail plus facilement. C'est le dialogue perpétuel.

Cela nous amène à aborder un autre problème qui leur est caractéristique parce qu'il touche à la reconnaissance de l'être: celui de l'habillement. On nous fait souvent remarquer qu'ils sont trop bien habillés; ainsi, lors d'un





colloque de quartier, on nous a violemment attaqués en disant: «Vous leur donnez beaucoup trop d'argent pour qu'ils puissent se vêtir de cette manière.» Or, ce n'est pas le cas. Il faut simplement comprendre que ces gens, qui n'ont pas les moyens de se faire reconnaître par la valeur de leur travail – puisqu'ils ne trouvent pas d'emploi – cherchent à se valoriser d'une manière ou d'une autre. La seule chose qu'ils ont trouvée, c'est d'être bien vêtus afin qu'on se retourne sur leur passage pour les admirer. C'est leur façon à eux de se faire remarquer et je trouve cela tout à fait normal. Ce n'est pas nous qui leur donnons les moyens de le faire, mais ils se privent de manger et économisent sur leur argent de poche pour acheter de beaux vêtements. Je préférerais qu'ils mangent, c'est pourquoi nous leur donnons obligatoirement le repas de midi. Si nous leur donnions de l'argent, il serait utilisé pour l'achat de gadgets en tout genre; ils sont tellement sollicités par nos vitrines, car ils n'y sont pas habitués et tombent dans toutes sortes de pièges. A nous de les protéger.

Réd.: Faites-vous appel à des bénévoles?

Mme V.: Non, car nous ne sommes pas censés faire de l'intégration. Par contre, un groupe d'accueil de quar-

tier se crée actuellement dans la maison que nous venons d'ouvrir. Nous les intégrons dans la vie du quartier, c'est différent. C'est une autre approche beaucoup plus «normale». Nous ne leur faisons aucune charité.

Réd.: Combien de temps les prenez-vous ainsi en charge?

Mme V.: Jusqu'à la réponse de l'Office fédéral de police. Si la réponse est négative, le requérant est en mesure de déposer un recours et dans ce cas nous continuons à le prendre en charge jusqu'à la réponse finale. Lorsqu'il a obtenu une réponse positive et définitive, le candidat peut alors choisir le groupe d'entraide qui lui convient; nous ne savons pas s'ils resteront réfugiés à la Croix-Rouge fribourgeoise, car nous sommes très limités dans ce que nous pouvons leur offrir.

Réd.: Pourquoi les requérants d'asile choisissent-ils de venir dans le canton de Fribourg? Y-a-t-il une filière?

Mme V.: J'aimerais bien connaître la solution. Je pense qu'il y a des «téléphones arabes» partout. Sans être une filière, les requérants qui sont arrivés en Suisse donnent des nouvelles dans leur pays, au reste des membres de leur famille. Souvent, lorsqu'ils ont des problèmes politiques, c'est toute la famille, tout le groupe, toute la caste qui est sous contrôle de la police

du pays. Ce qui signifie que les autres membres de la famille n'ont qu'une envie: partir aussi. Deux ou trois personnes sont envoyées en éclaireurs pour voir s'ils ont une chance de s'établir, et lorsque ceux-ci sont installés, les autres arrivent. Et nous avons parfois six, sept, huit membres d'une même famille ou plutôt du même clan.

Je crois aussi que le fait d'être accueillis par la Croix-Rouge suisse dans le canton de Fribourg a son importance. Paradoxalement, nous n'avons pas d'emplois à leur offrir, nous les logeons mal et pourtant ils viennent toujours à Fribourg. Lorsque nous avons commencé à les loger dans des abris souterrains, nous étions sûrs que nous n'aurions plus personne. Or, ils continuent d'arriver comme auparavant et cela n'a rien changé. On trouve donc ici quelque chose que l'on ne trouve pas ailleurs. Mais quoi? Peut-être cette sécurité d'être pris en main par une organisation qui n'est pas seulement l'Etat, car les requérants d'asile se méfient des Etats et de la politique des cantons, comme ils se sont méfiés de la politique de leur pays. Tandis que le fait de savoir qu'il s'agit de la Croix-Rouge constitue pour eux une garantie, ainsi qu'ils l'affirment eux-mêmes dans les contacts que nous avons avec eux. ■